

# Become a Friend

## Suisse

**Maria Lassnig & Edvard Munch à Zurich,  
Van Gogh & Hodler, Roy Lichtenstein à Bâle**

Les Amis des Musées

Du 26 au 29 novembre 2026



*Preference*

## **LA SUISSE ET SES MUSÉES, OÙ CHAQUE TOILE MURMURE L'ÂME DES ARTISTES, ET CHAQUE EXPOSITION RÉVÈLE UN MONDE INTÉRIEUR.**

*Le Kunsthaus de Zurich réunit pour la première fois l'artiste autrichienne Maria Lassnig et le peintre norvégien Edvard Munch pour démontrer que la peinture n'était pas seulement pour eux un médium de création, mais surtout un puissant moyen d'expression de l'intériorité. Le pop artiste Roy Lichtenstein tiendra la vedette au Kunstmuseum de Bâle avec Van Gogh et Hodler, tandis que la Fondation Beyeler consacre la première rétrospective en Europe à Ruth Asawa qui abolit magistralement les frontières entre abstraction et figuration, art et artisanat. Dans le paysage romantique du parc de Baden Baden, le musée Frieder Burda démontre la puissance picturale de Simon Hantai, célébrée ici comme une fête sensuelle et vibrante de la couleur. Le Centre Pompidou Metz constituera une halte agréable avec une rétrospective de Séraphine de Senlis dont les toiles organiques captivent par leur dimension fantastique.*

---

### **LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE**

#### **EXPERIENCE UNIQUE**

*Voyage au cœur de l'âme des grands maîtres européens*

#### **VISITES**

*Un voyage combinant art, musées et grandes expositions*

*La découverte des musées les plus emblématiques de Zurich et Bâle*

#### **TRANSPORT**

*Les trajets en autocar grand tourisme tout confort*

#### **LOGEMENT**

*Un hôtel 4\* de confort moderne idéalement situé à Bâle*

#### **ACCOMPAGNEMENT**

*Un accompagnement depuis Bruxelles*

#### **PRIX PRESTO**

***Un prix préférentiel (-100 €) pour toute inscription avant le 15/08 soit : 1.695 € par personne***



# CARTOGRAPHIE

## SWITZERLAND



# VOTRE PROGRAMME

**JEUDI 26 NOVEMBRE**

 **BRUXELLES - METZ - BÂLE**

---

Départ de la rue Ducale.

Arrivée à **Pompidou Metz** pour un délicieux lunch à la brasserie franco-nippone Umé.

*L'architecture du Centre Pompidou-Metz, inauguré en 2010, est hors du commun. Sa toiture iconique en forme de chapeau chinois, les volumes remarquables du forum et de sa grande nef, la diversité et la flexibilité des lieux d'exposition, sont propices à l'inventivité et aux surprises. Il s'agit d'une réalisation majeure de Shigeru Ban et Jean de Gastines. C'est sous l'incontournable chapiteau que la brasserie Umé vous accueille pour une pause gourmande et originale.*

Visite guidée de la première rétrospective de grande ampleur consacrée à **Séraphine de Senlis**.

*À l'heure où la pensée du Vivant réveille la mémoire des alliances entre la nature, le spirituel et le féminisme, Séraphine Louis (1864-1942), surnommée Séraphine de Senlis, apparaît comme une figure annonciatrice des tendances contemporaines liant création, soin et plantes. Ses fleurs, ses arbres, ses fruits, peints avec des pigments domestiques, témoignent d'un rapport organique et pragmatique à son environnement. Loin d'un simple émerveillement naturaliste, son œuvre fait de la nature un sujet de puissance, de sublimation et de ferveur. Séraphine Louis donne à voir l'œuvre d'une artiste hors-norme dont la peinture saisit un au-delà du monde tangible.*

Continuation vers **Bâle**.

Installation, dîner et nuit à l'**hôtel Pullman Basel Europe 4\***.





## VENDREDI 27 NOVEMBRE

🚗 BÂLE – RIEHEN – BÂLE

---

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour **Riehen** afin de découvrir la rétrospective **Ruth Asawa\*** à la **Fondation Beyeler** ainsi que la **collection permanente**. (\*l'accès à l'exposition temporaire reste sous réserve de disponibilité jusqu'à l'ouverture des réservations)

*La Fondation Beyeler est réputée être un des plus beaux musées au monde. Son emplacement, au sein du Berower Park, planté de vieux arbres, avec ses étangs de nénuphars et sa vue sur les champs et les vignobles des contreforts de la Forêt Noire, est unique. L'édifice conçu par Renzo Piano se fond avec élégance dans ce paysage rural et parvient à associer nature, art et architecture de manière idéale. La collection d' Ernst et Hildy Beyeler rassemble des œuvres impressionnistes, postimpressionnistes et cubistes du début du xxe siècle (Monet, Cézanne, Rousseau, Picasso, Giacometti...), ainsi que des œuvres de l'art américain des années 1950 (Ellsworth Kelly, Barnett Newman, Mark Rothko...).*

*La première rétrospective consacrée en Europe à Ruth Asawa (1926–2013), artiste états-unienne aux racines japonaises, montre sa manière saisissante de transformer les matériaux les plus simples en objets fascinants, abolissant les frontières entre abstraction et figuration, art et artisanat, action et contemplation. L'œuvre aux multiples facettes d'Asawa comprend des sculptures de fil métallique et de bronze, des dessins, des lithographies, des peintures et de l'art public. La rétrospective bénéficie d'un partenariat avec le San Francisco Museum of Modern Art et le Museum of Modern Art de New York.*

Retour à **Bâle**.

Déjeuner libre aux environs du **Kunstmuseum Basel**.

*Le Kunstmuseum Basel offre une vision panoramique de l'art du XVe siècle à nos jours. Il se déploie en trois lieux. Construit en 1936, le Hauptbau est consacré au parcours des collections permanentes. L'art ancien est représenté, entre autres, par Hans Holbein le Jeune, Konrad Witz, Lucas Cranach... Quant aux salles dédiées à l'art moderne, elles réunissent Ferdinand Hodler, Arnold Böcklin, Marc Chagall, Edgar Degas, Vincent Van Gogh, Piet Mondrian, Pablo Picasso, Paul Klee, Paula Modersohn-Becker, Wassily Kandinsky... Le deuxième édifice (Gegenwart) a été inauguré en 1980 pour abriter une partie de ses collections d'art contemporain et de la fondation Emanuel Hoffmann. En 2016, le musée a ouvert un nouveau chapitre de son histoire, en inaugurant une aile contemporaine reliée au bâtiment historique par un corridor souterrain. Dessiné par le cabinet d'architecture Christ & Gantenbein, le Neubau accueille la collection d'art après 1950 (Frank Stella, Andy Warhol, Donald Judd, Gerhard Richter).*

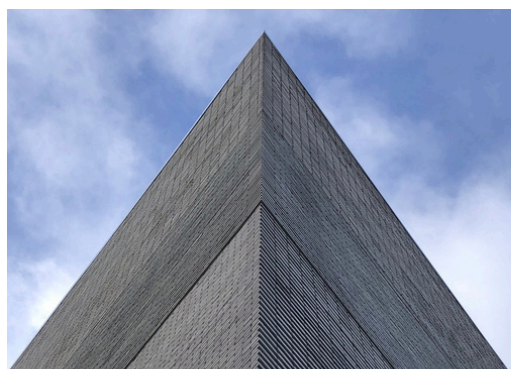
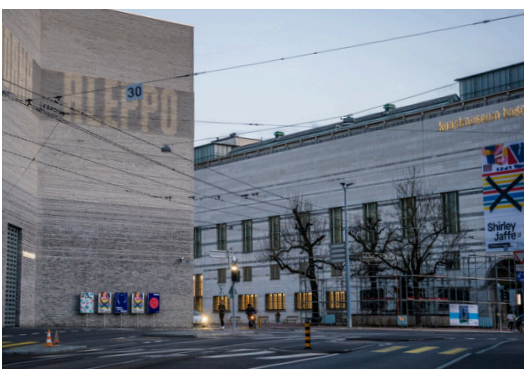
Visite guidée de deux expositions situées dans le **Neubau du Kunstmuseum Basel** : « **Van Gogh, Hodler et un cabriolet** » et « **Roy Lichtenstein** ».

*Le Kunstmuseum Basel présente la première exposition d'envergure consacrée à la collectionneuse Gertrud Dübi-Müller (1888-1980) qui s'adonna avec passion à la photographie, l'alpinisme, la conduite automobile, et posa comme modèle pour Ferdinand Hodler. Sa collection réunit des œuvres d'exception d'artistes internationaux tels que Vincent van Gogh, Paul Cézanne, Gustav Klimt, Giovanni Giacometti et Ferdinand Hodler. De remarquables photographies et des documents inédits mettent en lumière sa vie et soulignent son influence sur l'histoire de l'art et de la culture.*

*Roy Lichtenstein (1923-1997), est aussi à l'honneur dans le Neubau. Avec des œuvres d'art graphique de toutes les périodes de création de la légende du pop art US, l'exposition propose une plongée fascinante dans cinq décennies d'expérimentation, depuis les iconiques explosions de bandes dessinées jusqu'à de nouvelles interprétations de chefs-d'œuvre connus. Des sérigraphies, eaux-fortes, lithographies, gravures sur bois et linogravures révèlent la manière dont Lichtenstein a intégré le langage visuel de la culture populaire dans l'art et comment il en a profondément modifié les formes d'expression. Quelque 35 œuvres invitent le public à découvrir ce monde coloré, ironique et foisonnant.*

Retour à l'hôtel.

Dîner et nuitée.





## SAMEDI 28 NOVEMBRE

### BÂLE - ZÜRICH - BÂLE

---

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour **Zürich** où la journée sera consacrée à la découverte de la **Kunsthhaus** avec une visite guidée de l'exposition « **Maria Lassnig und Edvard Munch - Flux pictural = flux vital** » dans la matinée.

*C'est la première fois que Maria Lassnig (1919 Kappel am Krapp-feld - 2014 Vienne) et Edvard Munch (1863 Løten - 1944 Ekely près d'Oslo) sont présentés ensemble dans une grande exposition. A priori, plus d'un demi-siècle sépare l'artiste autrichienne et le peintre norvégien, dont le Kunsthhaus possède la plus importante collection de tableaux en dehors de Norvège. Et pourtant, entre leurs œuvres et leurs biographies, le nombre de parallèles est étonnant. La confrontation thématique permet une nouvelle lecture de leur travail respectif. Pour les deux artistes, la peinture n'était pas seulement un médium de création, mais aussi un puissant moyen d'expression de l'intériorité: des émotions, des sensations corporelles et du rapport au monde. Pour Lassnig comme pour Munch, la peinture était plus qu'une simple technique artistique, c'était une forme d'introspection. Leurs œuvres révèlent des états intérieurs et extérieurs dont l'impact émotionnel est immédiat. Le sous-titre de l'exposition - «Flux pictural = flux vital» - provient d'un tableau de Maria Lassnig. Il résume ce qui unit les deux artistes: le lien indissociable de la vie et de l'art.*

Déjeuner libre.

Visite libre des **collections permanentes du Kunsthhaus**.

*Le Zürich Kunsthhaus est le musée des beaux-arts de la ville de Zurich. Il donne sur la place dite Heimplatz, à la limite du quartier historique du Niederdorf. Il abrite la plus importante collection muséale d'œuvres d'Alberto Giacometti mais on y trouve aussi des œuvres majeures de l'impressionnisme et de l'art moderne - de Claude Monet, Vincent van Gogh, Pablo Picasso ou Pierre Bonnard à Oskar Kokoschka et Marc Chagall. Parmi ses autres fleurons figurent le Pop Art d'Andy Warhol et de Roy Lichtenstein, ou encore des œuvres d'artistes comme Cy Twombly, Joseph Beuys et Georg Baselitz.*

*Avec des travaux de Hans Arp, Hannah Höch, Sophie Taeuber-Arp et Man Ray, le Kunsthhaus détient la plus grande collection Dada au monde: tous les trois mois, une nouvelle présentation rend hommage à ce mouvement fondé en 1916 à Zurich. Par ailleurs, des séries comme «ReCollect!» offrent aux artistes contemporains la possibilité d'interagir avec la collection.*

*Depuis 2021, grâce à l'extension de David Chipperfield, le Kunsthhaus peut consacrer davantage d'espace à l'art contemporain et présente d'importants prêts privés axés sur différents courants: le fauvisme et l'expressionnisme dans la Collection Gabriele et Werner Merzbacher, l'impressionnisme dans la Collection Emil Bührle (fermé temporairement) et l'abstraction américaine dans la Collection Hubert Looser.*

Retour à **Bâle**.

Dîner et nuitée.

## DIMANCHE 29 NOVEMBRE

### BÂLE – BADEN-BADEN – BRUXELLES

---

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour **Baden-Baden** (140 km).

*Au pied de la Forêt Noire, cette destination élégante a depuis longtemps fait ses preuves comme villégiature thermique. Elle fut mise à la mode par les romains il y a 2 000 ans. Les curistes d'aujourd'hui sont sans doute moins aristocratiques que ceux du 19e siècle (la Reine Victoria, l'Empereur Guillaume Ier, Napoléon III, Dostoïevsky, etc.) mais Baden-Baden a su conserver cette atmosphère privilégiée hors du temps tout en modernisant ses installations. Le Kurhaus réunit cafés, restaurants, boutiques, galeries et organise de nombreux événements et festivals.*

Nous emprunterons la charmante **Lichtentaler Allee** qui longe la rivière Oos pour gagner le **Musée Frieder Burda**.

*L'architecte américain Richard Meier a conçu en 2004 un bâtiment clair et ouvert avec deux grandes salles, deux cabinets et un sous-sol. Comme dans les anciens bâtiments d'origine, les trois étages du musée pensé par Maier sont accessibles par des rampes d'accès. Le musée est relié par un pont de verre au bâtiment de la Staatliche Kunsthalle d'Hermann Billing, plus vieux de 100 ans, dont la séquence de salles plus petites et plus grandes est toujours considérée comme un exemple particulièrement réussi d'architecture muséale proportionnée et fonctionnelle. Le « pont » se fait également en termes de contenu : des expositions communes sont organisées et traversent les deux musées.*

Visite guidée de l'exposition « **Déplier la couleur : Simon Hantaï** ».

*Simon Hantaï (1922–2008) compte parmi les représentants les plus importants de la peinture moderne d'après-guerre. En 1948, l'artiste hongrois émigre à Paris, où il évolue rapidement dans le milieu de l'avant-garde montante. Après une première phase surréaliste, il se tourne, dans les années 1950, vers la peinture informelle et se confronte en même temps de manière intensive à l'œuvre de Jackson Pollock. L'année 1960 marque un tournant dans le travail de Hantaï : à partir de ce moment, il concentre ses recherches radicalement expérimentales sur le « pliage comme méthode » – des œuvres dans lesquelles il couvre la toile pliée de peinture à l'huile ou acrylique afin de faire surgir des motifs lumineux et colorés issus du hasard. En 1980, Hantaï reçoit le Grand Prix National des Arts Plastiques ; deux ans plus tard, il représente son pays d'adoption à la Biennale de Venise. Avec une quarantaine d'œuvres, parfois monumentales, couvrant quatre décennies de création, l'exposition de Baden-Baden propose un aperçu riche et nuancé de la puissance picturale de Hantaï et met en lumière sa contribution exceptionnelle à l'abstraction internationale d'après-guerre, célébrée ici comme une fête sensuelle et vibrante de la couleur.*

Déjeuner libre dans la **vieille ville**, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO pour son ambiance méditerranéenne, ses ruelles sinueuses et son histoire impériale.

Route de retour vers Bruxelles (476 km). Arrivée en début de soirée à la rue Ducale.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –



# HEBERGEMENT

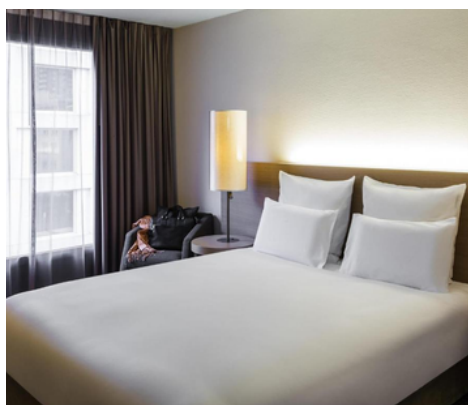
## HÔTEL PULLMAN BASEL EUROPE 4\* (NORMES LOCALES)

NOMBRE DE NUITEES : 3

Idéalement situé à proximité du Rhin et du centre historique dont la célèbre Marktplatz, l'hôtel propose des chambres, au calme dans sa Résidence, luxueusement meublées et équipées dans un design innovant.

Il dispose d'une brasserie et d'un centre de Fitness.

Les clients ont un accès gratuit aux transports en commun de la ville de Bâle.



# REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une carte d'identité en cours de validité.

**Attention, les visites des centres historiques et des sites se font à pied et demandent donc une bonne aisance de mobilité.**

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

# LE PRIX

---

## SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

<input type="checkbox"/> <b>PRESTO JUSQU'AU 15/08</b>	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	<b>1.695 €</b>
<input type="checkbox"/> <b>A PARTIR DU 16/08</b>	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	<b>1.795 €</b>
<input type="checkbox"/> LE SUPPLEMENT SINGLE :	<b>370 €</b>	

---

## CE PRIX COMPREND

- Les trajets A/R en autocar grand tourisme tout confort depuis Bruxelles
- Les services de guides francophones durant toutes les visites prévues au programme
- Les transferts et les transports en autocar
- Le logement en chambre double dans l'hôtel mentionné (ou de catégorie similaire)
- Le déjeuner du 26 novembre
- Les dîners à l'hôtel (3)
- Le forfait boissons inclus lors des dîners (eau + 1 verre de vin)
- Les visites et excursions prévues au programme
- Les entrées aux sites et musées
- La taxe de séjour
- L'accompagnement de Preference
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

---

## CE PRIX NE COMPREND PAS

- Le déjeuner du 29 novembre
- Les boissons (hors forfait), les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 19/03/2026

# Becôme a Friend

## BULLETIN D'ADHESION OU RENOUVELLEMENT

Remplissez le formulaire ci-dessous (en lettres capitales) et choisissez votre catégorie

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

ENFANT 1 : \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

ENFANT 2 : \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ LOCALITE : \_\_\_\_\_

TELEPHONE : \_\_\_\_\_ GSM 1 : \_\_\_\_\_ GSM 2 : \_\_\_\_\_

ADRESSE E-MAIL : \_\_\_\_\_

JE SOUHAITE DEVENIR MEMBRE

JE SOUHAITE RENOUVELER MA CARTE DE MEMBRE

Type d'adhésion	Détail	Cotisation annuelle	Ordre permanent
<input type="checkbox"/> Adhérent	Jeune	€ 20	€ 18
<input type="checkbox"/>	Individuel	€ 50	€ 45
<input type="checkbox"/>	Couple (2 cartes)	€ 75	€ 70
<input type="checkbox"/> Famille	2 parents (gd parents) + 2 enfants < 18 ans	€ 85	€ 80
<input type="checkbox"/> Bienfaiteur	Individuel	€ 100	€ 90
	Couple (2 cartes)	€ 150	€ 140
<input type="checkbox"/> Duo	Titulaire + invité à chaque visite	€ 200	€ 190
<input type="checkbox"/> Protecteur	Individuel	€ 100 + € 150 don	€ 90 + € 150
<input type="checkbox"/>	Couple (2 cartes)	€ 150 + € 150 don	€ 140 + € 150

\* Le membre bienfaiteur qui, en plus de sa cotisation, fait un don minimum de 150 € sur le compte Fonds des Amis des Musées, BE81 6790 7542 9624/PCHQBEBB devient Membre Protecteur.

Je transfère le montant de ma cotisation sur le compte BE32 3631 2340 9302 / BBRUBEBB de l'asbl Amis des Musées (merci de bien vouloir agraffer la preuve de paiement et de renvoyer le document à l'adresse suivante : Amis des MRBAB, rue du Musée 9 à 1000 Bruxelles).

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ SIGNATURE POUR ACCORD : \_\_\_\_\_

# INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: MARIA LASSNIG & EDVARD MUNCH À ZURICH, ROY LICHTENSTEIN À BÂLE

DU 26 AU 29 NOVEMBRE 2026

Je, soussigné (e),

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ LOCALITE : \_\_\_\_\_

TELEPHONE : \_\_\_\_\_ GSM 1 : \_\_\_\_\_ GSM 2 : \_\_\_\_\_

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : \_\_\_\_\_

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : \_\_\_\_\_

RESERVE \_\_\_\_\_ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

## DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ NATIONALITE : \_\_\_\_\_

N° DE CARTE D'IDENTITE : \_\_\_\_\_

DATE D'EMISSION : \_\_\_\_\_ DATE D'EXPIRATION : \_\_\_\_\_

## DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ NATIONALITE : \_\_\_\_\_

N° DE CARTE D'IDENTITE : \_\_\_\_\_

DATE D'EMISSION : \_\_\_\_\_ DATE D'EXPIRATION : \_\_\_\_\_

TYPE DE CHAMBRE:  DOUBLE (1 LIT)  TWIN (2 LITS)  DOUBLE (à partager)  SINGLE

## LE PRIX\*

**PRESTO JUSQU'AU 15/08** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **1.695 €**

**A PARTIR DU 16/08** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **1.795 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE : **370 €**

\*Si je ne suis pas membre des Amis des Musées Royaux Des Beaux-Arts de Belgique je m'engage à y adhérer en remplissant le bulletin d'adhésion et en le renvoyant à l'adresse suivante : RUE DU MUSEE 9 - 1000 BRUXELLES.

# INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

## MARIA LASSNIG & EDVARD MUNCH À ZURICH, ROY LICHTENSTEIN À BÂLE

DU 26 AU 29 NOVEMBRE 2026

### OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

- ANNULATION (hors Covid)**  
Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)  
Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)  
Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE\*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)  
Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

\*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.  
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

### PAIEMENT

**UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.**

**Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.**

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **26 octobre 2026**

**Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA**

**IBAN : BE92 7440 6349 9223**

**SWIFT/BIC : KREDBEBB**

**REFERENCE : Suisse - D.4007**

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

**Preference - Travel Team (Lic. A 1652)**  
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles  
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)  
Tel : 02/647 30 00  
**info@preference.be | www.preference.be**

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

### 1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

### 2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

### 3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

### 4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

### 5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

### 6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

### 7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

### 8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

### 9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

### 10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

### 11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

### 12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière  
par le Fonds de Garantie Voyages®  
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



# Assurance Voyage

## Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



#### Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

##### FORMULE « ANNULLATION » :

###### ✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

##### FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

###### ✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

###### ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

###### ✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par évènement

###### ✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

##### FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

###### ✓ ANNULATION DE VOYAGE

###### ✓ BAGAGES

###### ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

###### ✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

###### ✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

##### FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

###### ✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

###### ✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

###### ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



#### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

##### Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

##### Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1<sup>er</sup> jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



## Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



## Quelles sont mes obligations ?

### - A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

### - En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

### Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

### Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

### Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.